

**AVIS SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DES QUÉBÉCOIS
À L'ÉGARD DES APPROVISIONNEMENTS ÉLECTRIQUES
ET LA CONTRIBUTION DU PROJET DU SUROÛT
(DOSSIER R-3526-2004)**

INSTRUCTIONS POUR L'AUDIENCE

Le 10 février 2004, la Régie a décidé de tenir une audience publique afin de recueillir des informations et des propositions concrètes et pertinentes en vue de formuler son avis au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

La consultation publique porte sur les sujets suivants :

- **sujet 1** : la prévision de la demande au Québec, en énergie et en puissance, pour la période de 2003 à 2010;
- **sujet 2** : l'apport des mesures d'efficacité énergétique pouvant être mises en place en temps et en quantité significative pour répondre à l'accroissement de la demande québécoise d'électricité d'ici 2010;
- **sujet 3** : le bilan énergétique du Québec pour la période de 2003 à 2010 (offre et demande en électricité) et l'augmentation de la capacité de production d'électricité nécessaire afin de répondre à la demande québécoise d'ici 2010;
- **sujet 4** : les options possibles pour répondre à l'accroissement de la demande québécoise d'électricité d'ici 2010 et la possibilité de devancer certains projets :
 - o **sujet 4 a)** : la filière de production hydroélectrique,
 - o **sujet 4 b)** : la filière de production thermique, notamment la contribution du projet de centrale à cycle combiné du Suroût,
 - o **sujet 4 c)** : les autres filières de production, notamment en énergie renouvelable, tel que l'éolien,
 - o **sujet 4 d)** : les importations,
 - o **sujet 4 e)** : la gestion de la demande.

Elle invite les intéressés à quantifier les coûts et les effets économiques, sociaux et environnementaux (gaz à effet de serre, etc.) des mesures suggérées et de leurs propositions, dans le respect de l'environnement et du développement durable.

CONSULTATION DES DOCUMENTS

On peut consulter les documents produits au dossier de la Régie sur son site Internet à l'adresse <http://www.regie-energie.qc.ca>. On peut aussi les consulter en personne au centre de documentation de la Régie, au 800, place Victoria, bureau 2.55, à Montréal. Il est suggéré de prendre les arrangements au (514) 873-2452 poste 255.

PARTICIPATION DU PUBLIC

Demande de participation

Les personnes qui souhaitent participer à l'audience doivent en faire la demande par écrit à la Régie d'ici au **19 février 2004, à 16 h**.

La demande doit :

- a) indiquer vos nom, adresse, adresse de messagerie électronique, numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que ceux de votre représentant, le cas échéant;
- b) décrire la nature de l'intérêt que vous portez à l'audience;
- c) énoncer clairement les sujets dont vous prévoyez traiter.

Informations et mémoires de Hydro-Québec

Hydro-Québec déposera les informations demandées le **20 février 2004 à 16 h** et les composantes d'Hydro-Québec déposeront leurs mémoires le **27 février 2004 à 16 h**.

La Régie invitera Hydro-Québec à lui présenter sa position sur la prévision de la demande au Québec, en énergie et en puissance, pour la période de 2003 à 2010. Afin de permettre aux participants de préparer adéquatement leurs demandes de renseignements et leur mémoire, elle invite aussi Hydro-Québec à communiquer cette position aux participants lors d'une présentation publique qui se tiendra aux bureaux de la Régie, à Montréal, le **10 mars 2004, à 9 h**. Les participants sont invités à s'inscrire au plus tôt en communiquant avec le Secrétaire de la Régie. Ils sont aussi priés de garder leurs questions pour la période des demandes de renseignements écrites.

Les participants qui souhaitent présenter des demandes de renseignements à Hydro-Québec, doivent, d'ici le **16 mars 2004, à 16 h**, en déposer une copie auprès de la Régie et les transmettre à Hydro-Québec à l'adresse suivante :

Me Pierre Gagnon
Marchand Lemieux (Hydro-Québec)
75, boul. René-Lévesque ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211
Télécopieur : (514) 289-2007

Hydro-Québec doit déposer auprès de la Régie ses réponses aux demandes de renseignements d'ici au **30 mars 2004, à 16 h.**

Mémoire des participants

La Régie invite les participants à présenter leurs observations et leurs recommandations par écrit, sous la forme d'un mémoire, d'ici au **20 avril 2004 à 16 h.**

Ce mémoire doit :

- a) être précédé d'un sommaire de ses conclusions,
- b) identifier l'auteur du mémoire par son nom, adresse, adresse de messagerie électronique, numéros de téléphone et de télécopieur,
- c) préciser la source des informations ou des données utilisées pour expliquer ou étayer vos conclusions et vos recommandations.

Chaque participant est prié d'indiquer à la Régie, dans le même délai, s'il est disponible pour participer à la partie orale de l'audience.

AUDIENCE PUBLIQUE ORALE

La Régie prévoit la tenue de la partie orale de l'audience pour le mois de **mai 2004**, à son siège social, à Montréal, à une date qui sera annoncée ultérieurement. La Régie procèdera alors par voie allégée, sans processus formel d'audience.

L'audience se déroulera en deux parties. Lors de la première, Hydro-Québec présentera ses mémoires et les participants pourront lui adresser leurs questions. Lors de la seconde, dont les modalités seront déterminées suite au dépôt des mémoires, les participants seront invités à présenter les conclusions et recommandations de leur mémoire et à répondre à des questions d'Hydro-Québec et de la Régie.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

Étape	Date limite
• Demande de participation	19 février 2004
• Dépôt des informations de Hydro-Québec	20 février 2004
• Dépôt des budgets de participation	27 février 2004
• Dépôt des mémoires des composantes de Hydro-Québec	27 février 2004
• Présentation de Hydro-Québec sur la prévision de la demande	10 mars 2004
• Demandes de renseignements des participants à Hydro-Québec	16 mars 2004
• Dépôt des réponses de Hydro-Québec	30 mars 2004
• Dépôt des mémoires des participants	20 avril 2004
• Audience publique orale	Mai 2004

DÉPÔT DE DOCUMENTS AUPRÈS DE LA RÉGIE

Tous les documents déposés auprès de la Régie doivent être adressés au Secrétaire. Les dépôts peuvent être effectués en personne au greffe, par la poste, par télécopieur ou par messagerie électronique, à l'adresse suivante :

Secrétaire
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : (514) 873-2452
Sans frais : 1 888 873-2452
Télécopieur : (514) 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Les participants doivent s'assurer que leurs documents sont reçus à la Régie dans les délais.

Les participants qui déposent un mémoire doivent en soumettre une copie électronique ainsi que huit copies papier à la Régie :

- la documentation écrite doit être transmise par messagerie électronique ou sur cédérom ou disquette format MS Word, version 6 ou supérieure ou format WordPerfect, version 6 ou supérieure,
- les données chiffrées doivent être transmises en format MS Excel.

FRAIS DE PARTICIPATION

La Régie requiert des participants désirant présenter une demande de remboursement de frais à l'issue de la présente audience de lui présenter leur budget de participation au plus tard le **27 février 2004, à 16 h**. Ce budget de participation doit inclure une estimation détaillée du coût et des moyens requis par le participant, en fonction des sujets qu'il souhaite aborder.

Toute demande relative à un expert doit comprendre toute l'information nécessaire à son étude et notamment :

- le nom et les coordonnées complètes du témoin expert ou de l'expert-conseil;
- une description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt du participant;
- le mandat et la qualification demandée pour le témoin expert ou l'expert-conseil;
- une copie du curriculum vitae du témoin expert ou de l'expert-conseil comprenant une description de son expérience pertinente au mandat;
- la justification de la rémunération demandée pour le témoin expert ou l'expert-conseil.

Si la Régie a des objections ou des préoccupations spécifiques concernant ce budget de participation, elle entend les faire connaître d'ici au **5 mars 2004**.

La Régie établit comme borne maximale des frais de participation, les frais raisonnables de préparation des observations et les frais relatifs à leur présence à l'audience lors de la première partie et, dans la seconde partie, le jour de la présentation de leur mémoire, le cas échéant. Les frais de participation sont sujets à l'évaluation finale, tant de l'admissibilité au paiement de frais que de leur montant, que fera la Régie à l'issue de l'audience en regard de l'utilité de la participation à ses délibérations et en regard de l'intérêt public.

DIFFUSION EN LIGNE

La partie orale de l'audience sera diffusée en ligne à partir du site Internet de la Régie. Pour écouter l'enregistrement sonore de l'audience, veuillez consulter le site Internet de la Régie à l'adresse <http://www.regie-energie.qc.ca>, puis suivre les instructions.

ÉQUITÉ ET EFFICACITÉ

La Régie souhaite que toutes ses instances se déroulent de façon équitable et efficace. Elle demande à tous d'observer les dates limites précisées dans ses instructions. La Régie encourage les participants à recourir au dépôt électronique et à se servir des services de messagerie électronique pour faire en sorte que leurs documents soient reçus à temps. Il ne sera permis de déroger à une échéance que si, de l'avis de la Régie, l'écart peut être raisonnablement justifié.

Le Secrétaire-adjoint,

Anne Mailfait